

ACTUALITÉS

Les géants pharmaceutiques abandonnent le développement des médicaments anti-Alzheimer, pas la recherche !



Après Pfizer, Eli Lilly, Johnson & Johnson et Merck, c'est au tour de l'entreprise pharmaceutique suisse Roche d'abandonner la recherche pour un traitement anti-Alzheimer en phase clinique ultime. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle arrête la recherche sur la maladie d'Alzheimer, au contraire. Les études cliniques axées sur un médicament spécifique semblaient ne pas donner de résultats satisfaisants, c'est pourquoi celles-ci ont été abandonnées.

A ce jour, plus de 80 médicaments potentiels ont été testés dont un certain nombre, comme celui développé par Roche, avaient atteint la phase de commercialisation. Malgré le fait que ces procédures prennent des années et coûtent des millions d'euros, ces investissements n'ont pas été vains. C'est ainsi que s'exprime le professeur spécialiste de la maladie d'Alzheimer, Bart De Strooper (le professeur Bart De Strooper est plus optimiste que jamais : « Mais il faut oser prendre plus de risques », Knack, 30 janvier 2019). Il est très optimiste quant aux progrès effectués ces 25 dernières années. Il pense, en outre, que l'industrie pharmaceutique abandonne trop vite les recherches, par exemple, après constatation d'effets secondaires, et ce en raison des coûts inévitablement liés aux études cliniques. Selon le professeur Bart De Strooper, l'industrie pharmaceutique devrait prendre plus de risques. Lors de la recherche sur le cancer, les risques pris sous la pression de la société sur les pouvoirs publics et l'industrie pharmaceutique furent plus importants. Tout ne mène probablement pas à une découverte mais, si nous franchissions d'autres étapes au stade où nous en sommes, nous en apprendrions bien plus.


La recherche d'un médicament contre la maladie d'Alzheimer n'est certes pas évidente et Bart De Strooper constate que l'origine provient de la différence dans les investissements, trente fois plus élevés pour le cancer, les maladies cardiaques et vasculaires ou le diabète. Il reste cependant optimiste car les investissements



Sommaire:

ACTUALITÉS

- 1 Les géants pharmaceutiques abandonnent le développement des médicaments anti-Alzheimer, pas la recherche !
- 2 Chaleureuse contribution de l'école VBS Bellegem à la recherche Alzheimer.
- 2 'GRANT AWARD CEREMONY'
- ARGENT ET DROITS
- 4 Modifications du nouveau droit successoral en Belgique.

en matière de recherche Alzheimer commencent à prendre les mêmes proportions que les recherches sur le sida. Il mentionne la Fondation Recherche Alzheimer comme l'une des sources de financement les plus importantes dans la recherche académique sur Alzheimer en Belgique. 

Chaleureuse contribution de l'école VBS Bellegem à la recherche Alzheimer

18 octobre 2018 – Maître Paul Vincke de l'école primaire VBS Bellegem nous appelle pour nous faire part du souhait de sa classe de sixième année de mener des actions en faveur de la Fondation Recherche Alzheimer en vue de la 'Warmste Week'. Un sujet relativement complexe pour des enfants de 11 à 12 ans.



Nous n'avons pas hésité à répondre oui à la question qui nous était posée, c'est-à-dire présenter le sujet de la maladie d'Alzheimer pendant une petite heure. Nous avons été touchés par les questions posées et l'enthousiasme dont ils ont fait preuve pour réunir une somme d'argent pour la recherche. Leur objectif : 1.000 EUR pour la recherche sur Alzheimer. Quelle ne fut pas notre surprise en apprenant qu'ils avaient réussi à rassembler pas moins de 3.300 EUR. C'est plein de fierté -et à raison- qu'ils sont venus le 19 décembre, accompagnés de nombreux parents, au domaine provincial de Puyenbroeck à Wachtebeke pour y remettre leur chèque en personne. Ci-dessous, le message que nous avons reçu des enfants. Nous sommes vivement reconnaissants envers les enfants et leurs parents, maître Paul et maîtresse Loulou pour les efforts fournis et nous pouvons garantir que cet argent sera investi dans le projet de recherche Alzheimer le plus innovant en Belgique.

'Nous, classe de sixième année primaire à VBS Bellegem, avons mené des actions pour la Fondation Recherche Alzheimer.'

Nous nous sommes répartis en petits groupes pour penser à une œuvre caritative. Chacun des groupes devait exposer son sujet. Le groupe qui a choisi la Fondation Recherche Alzheimer a surpris tout le monde. Ce



fut ensuite le moment du vote mais nous savions déjà pour quelle œuvre de charité nous allions travailler. Tous les groupes ont ensuite démarré leur action.

Nous avons procédé de la manière suivante : nous avons constitué dix groupes de 4 à 5 élèves chacun. Chaque groupe devait réfléchir à une action sympa et imaginer comment la réaliser.

Voici quelques-unes des actions : une vente aux enchères pour les enseignants, un car wash, un bingo dans une maison de repos, une vente de biscuits, tirer des penalties dans une école, une vente de popcorn et de bracelets, ...

Avec l'argent rassemblé, nous sommes allés chez Music for Life. Pour offrir une somme de 3.300 euros. L'ambiance était à son comble ! Nous espérons que cette somme vous permettra d'effectuer de belles choses pour Alzheimer.

Cordiales salutations de la classe de sixième primaire de Bellegem.'

Si vous souhaitez jeter un coup d'œil sur leur visite à Wachtebeke, rendez-vous sur <https://bit.ly/2F9ADaT>.

Si vous-même souhaitez organiser une action en faveur de la recherche Alzheimer, n'hésitez pas à nous contacter via info@stopalzheimer.be. Nous nous ferons un plaisir d'y réfléchir avec vous et de vous aider ! 📍

GRANT AWARD CEREMONY

Mercredi 6 mars 2019 : soirée de grande importance pour la Fondation Recherche Alzheimer. C'est à l'Institut Thermo-technique du KU de Louvain, dans le parc du château Arenberg, que s'est tenue la cérémonie annuelle de la Fondation Recherche Alzheimer pour les projets de recherche sur la maladie d'Alzheimer couronnés en 2018. Dans notre lettre d'information précédente, vous avez eu un aperçu des 20 projets de recherche qui font et feront l'objet d'un financement à partir du 1er janvier 2019 sur une période de 2 ans, cet aperçu est toujours disponible sur notre site (<https://www.stopalzheimer.be/fr/nieuws/nieuwsbrieven/>).

La soirée débuta par la diffusion d'un court-métrage 'Tussen nu en morgen' ('Entre aujourd'hui et demain'). 'Tussen nu en morgen' est un film réalisé par une équipe du RITCS à la demande de la Fondation Baudouin et de la Fondation Recherche Alzheimer. Ce film jette un regard surprenant sur la démence et a pour objectif de capter l'attention des jeunes sur la démence. Le film fut diffusé le samedi 22 septembre sur Canvas en hommage à la Journée Mondiale Alzheimer du 21 septembre et peut être téléchargé et visionné via le lien suivant: <https://www.stopalzheimer.be/fr/informatie/kortfilm-fr/>



Après un petit mot de bienvenue, Mme Aniana Taelman a pris la parole. Anania Taelman, écrivaine, témoigne de l'impact de la maladie d'Alzheimer qui a touché sa maman, non seulement sur la vie de sa mère mais aussi sur la sienne. Comment elle a vu sa mère s'éteindre petit à petit, la difficulté à accepter la situation et les douloureuses décisions qui s'imposent à un moment donné. L'entendre parler de la manière dont elle a retrouvé sa mère, entretemps lourdement touchée par la maladie d'Alzheimer et arrivée à un stade avancé de la maladie. Comment lutter, vainement, contre la maladie d'Alzheimer, lutte qu'elle a finalement surmontée et transposée dans une trilogie. Le premier tome de la trilogie qui s'intitule 'Het einde is nu' ('La fin, c'est maintenant') sera publié à l'automne 2019.

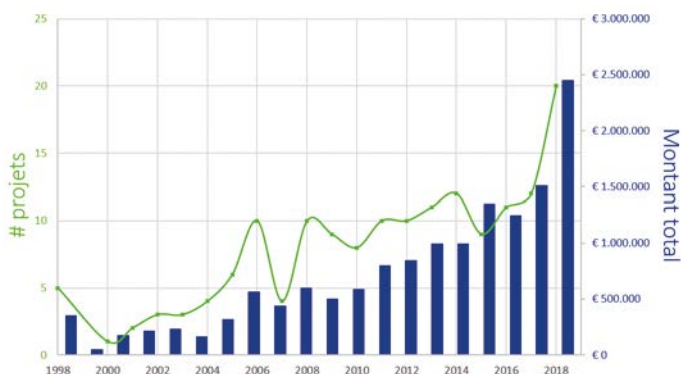


Après ce témoignage poignant, où fut exposé l'aspect humain de la maladie d'Alzheimer, ce fut au tour du Professeur Wim Annaert, nouveau président du conseil scientifique de la Fondation Recherche Alzheimer, de prendre la parole. Dans son exposé, il parle des défis auxquels sont confrontés les chercheurs dans la recherche d'un remède à la maladie d'Alzheimer. Il évoque également le besoin de réunir plus de moyens financiers pour poursuivre la recherche. Les investissements dans la recherche Alzheimer se sont, ces

dernières décennies, nettement accrus mais si nous les comparons aux moyens -tout aussi nécessaires- déployés pour la recherche sur le cancer, il reste encore beaucoup à faire.

Après ces deux discours particulièrement captivants, ce fut le moment de la remise des récompenses. Les projets furent présentés un à un et les récompenses, attribuées. 20 projets, 2.450.000 EUR, un montant record et un nombre record de projets pour la Fondation Recherche Alzheimer.

Une réalisation énorme qui n'aurait jamais été possible sans vos donations, vos actions, petites et grandes ! Nous pouvons affirmer que la Fondation Recherche Alzheimer a déjà parcouru du chemin depuis sa



création en 1995. Nous avons donc pensé que le moment était bien choisi pour publier les chiffres de la Fondation Recherche Alzheimer de ces dernières années.

Ce graphique illustre d'une part le nombre de projets de recherche financés chaque année (barres et chiffres en bleu) ainsi que l'argent investi chaque année dans les projets de recherche en question (courbes



et chiffres en vert). Ces actions furent menées pendant toutes ces années par Mr Wilfried Nys qui ne vous est certes pas inconnu. Wilfried, à l'origine de la création de la Fondation Recherche Alzheimer, était présent au moment de sa création en 1995 et a, pendant toutes ces années, été l'âme et le cœur de la fondation. Wilfried a pris sa pension le 1er octobre 2018 en tant que directeur. Wilfried reste actif au sein de la Fondation Recherche Alzheimer en tant que président du Conseil d'Administration et continue, à ce jour, à gérer les legs. La Fondation Recherche Alzheimer ne voulait pas clôturer cette cérémonie sans faire l'éloge de Wilfried et le mentionner dans 'Life Time Achievement Award'.

Enfin, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont permis à cette soirée d'avoir lieu. 🍷



Photos: www.Elly-Photography.com

Modifications du nouveau droit successoral en Belgique.

Le nouveau droit successoral en Belgique présente encore pas mal d'incertitudes quant aux récentes modifications qui ont vu le jour, c'est pourquoi nous les reprenons ci-dessous. Avec ces modifications, le législateur avait pour objectif de mieux adapter le droit successoral à la société contemporaine et la vie en communauté.

1. Modification des règles relatives à la réserve successorale.

La réserve attribuée aux descendants (les enfants, par exemple) est réduite à 50% de la masse fictive (*), quel que soit le nombre de descendants. Le législateur offre ainsi une plus grande liberté d'action quant à la part dont dispose le testateur qui peut ainsi tenir compte de sa situation familiale (par exemple, marié ou cohabitant, beaux-enfants issus d'un autre mariage, etc).

(*) La masse fictive est la somme de tous les biens du testateur au moment de son décès, moins les dettes du testateur, additionnée de toutes les donations faites par le défunt au cours de sa vie.

2. Modification de la règle relative à la réserve des ascendants.

La réserve destinée aux ascendants (les parents) est supprimée et remplacée par une allocation d'entretien à charge de la succession en cas de nécessité.

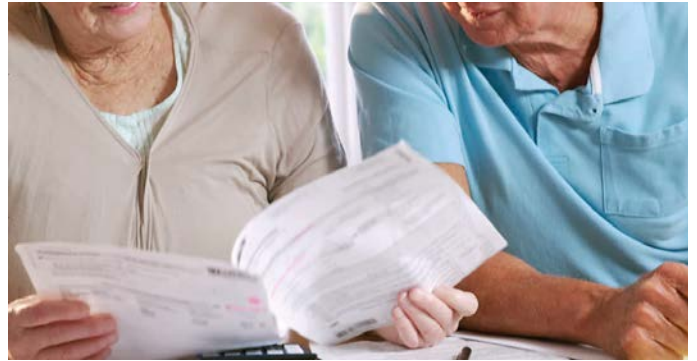
3. Modification ou assouplissement de l'interdiction d'arrangement.

Les pactes successoraux, ponctuels ou globaux, peuvent éviter les conflits éventuels pouvant se présenter dans le futur. La conclusion d'un pacte successoral global entre parents et enfants veille à éviter les conflits éventuels entre les enfants. Outre une certaine sérénité, le pacte successoral global permet d'apporter une solution sur mesure à la situation familiale. Les parents peuvent dès à présent élaborer un partage équilibré de leur succession, de manière contraignante et en concertation avec leurs enfants.

4. Modification des règles relatives aux donations.

Dorénavant, les donations sont prises en considération sur base de leur valeur. Et ce, sur base de la valeur intrinsèque des biens ayant fait l'objet d'une donation le jour de la donation, toutefois indexée au jour du décès. Détail important : les règles du nouveau droit successoral s'appliquent également sur les dons et donations effectués avant la mise en application du nouveau droit successoral du 01/09/2018. Au moment où la donation a eu lieu, vous ne pouviez pas prévoir que la législation serait modifiée. Raison pour laquelle le législateur a également prévu la possibilité de faire une 'déclaration de conservation' auprès de votre notaire visant à conserver les règles de l'ancien droit successoral.

Attention! Vous devez faire ce choix avant le 1er septembre 2019.




5. Modification importante relative au mandat extrajudiciaire à partir du 1er mars 2019 !

Depuis le 1er mars 2019, vous avez la possibilité de donner à ce mandataire la possibilité de prendre des décisions relatives à votre personne. Auparavant, le mandat extrajudiciaire limitait les décisions à appliquer dans le seul cadre financier.

Quelles sont les modifications relatives au mandat extrajudiciaire :

- la ou les personnes à qui vous avez donné mandat peuvent vous assister en cas de maladie ou d'accident et veiller à ce que vous receviez les soins appropriés. Il ou elle peut faire valoir votre choix en matière de médecin et/ou d'hôpital ;
- vous pouvez demander au(x) mandataire(s) de donner accès à votre domicile à un(e) infirmier(e) ;
- vous pouvez demander au(x) mandataire(s) de vérifier que vos droits, en tant que patient, soient honorés afin de bénéficier, à tout moment, des meilleurs soins ;
- vous pouvez demander au(x) mandataire(s) de rechercher un centre de soins qui corresponde à vos souhaits et entre dans le cadre de vos ressources financières ;
- le(s) mandataires peuvent exercer tous actes de gestion tels que gérer, par exemple, vos revenus, qu'il s'agisse du montant de votre pension ou de loyers, de payer vos factures comme le gaz et l'électricité, etc.

Attention! Le mandat extrajudiciaire doit être enregistré au Registre Central des Mandats. Faute d'enregistrement, le mandat extrajudiciaire n'a AUCUNE valeur. Votre notaire est la personne idéale pour vous accompagner dans cette démarche. 

Vos dons de 40 euros et plus à la Fondation Recherche Alzheimer sont fiscalement déductibles.

Appelez:
02/424 02 04

Visitez:
www.stopalzheimer.be

Envoyez:
info@stopalzheimer.be

Soutenez:
IBAN: BE29 2300 0602 8164